

Développons

*La Matapédia*

GREFFE

02 DÉC. 2005

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE  
M/T/ÉRI/L

Amqui, le 29 novembre 2005

**Me Véronique Dubois**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
800, Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**OBJET:       D-2005-201   - Demande de révision**  
              **R-3589-2005   - Appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution**

---

**Madame,**

*Les membres du Comité de travail sur le développement éolien de La Matapédia sont très déçus de la décision de la Régie de l'Énergie dans ce dossier. Réunis le 8 novembre dernier, nous avons décidé de maintenir nos demandes auprès des acteurs concernés. Quoiqu'en dise Hydro-Québec, nous sommes d'avis que la grille ne répond pas aux préoccupations exprimées dans notre mémoire à l'égard des communautés locales. À cet effet, nous portons à votre attention la résolution adoptée par la MRC de La Matapédia le 23 novembre dernier.*

*Il est vrai qu'un total de 44 points est attribué aux critères non monétaires, mais il est faux de prétendre que ces 44 points sont alloués à des considérations de retombées économiques locales ou d'appuis des communautés locales. Entre autres, une pondération totale de 35 points est accordée aux critères de contenu régional gaspésien et québécois additionnel au minimum exigé. Déjà, il semble qu'il soit difficile pour les promoteurs de répondre aux exigences, alors pourquoi ne les inciterait-on pas plutôt à s'impliquer plus fortement au niveau des communautés locales, d'autant plus que les retombées dont il est question s'inscrivent à priori dans un processus de court terme, soit la phase de construction des projets. Il nous semble que les retombées en phase d'exploitation s'intègrent mieux à un processus de développement durable.*

*Considérant le fait que les quantités demandées par Hydro-Québec Distribution ne sont pas négligeables (2 000 MW), il est d'autant plus essentiel de s'assurer que ce développement se fasse dans un optique de développement durable, et non au détriment des régions concernées.*

*Comme il est de votre mission d'assurer la conciliation entre l'intérêt public et l'intérêt du distributeur, nous comptons sur vous afin de réviser la décision pour qu'elle offre plus d'équité aux différents partenaires.*

---

*Pour plus d'informations, prière de me contacter au (418) 629 - 4212 poste 35.*

*Je vous remercie de l'intérêt porté à notre demande et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.*

*Pour le Comité de travail sur le développement éolien de La Matapédia,*



*Nellie Bouchard,  
Chargée de projet  
[nellie.cldmat@globetrotter.net](mailto:nellie.cldmat@globetrotter.net)*

- p.j. Copie de résolution "CM 166-05", MRC de La Matapédia*
- c.c. Monsieur Thierry Vandal, président directeur général d'Hydro-Québec  
Monsieur Pierre Corbeil, ministre des Ressources naturelles et de la Faune  
Monsieur Thomas Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs  
Madame Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions  
Madame Danielle Doyer, députée de Matapédia*